



Bulletin municipal

N°26 Janvier 2025

JUSSY-CHAMPAGNE

Mairie : 1, place de l'église

Tél: 02.48.25.00.44

09.60.08.03.84

mairiejussychampagne@wanadoo.fr

Mme Bénédicte Ducateau, Maire

Tél : 06 80 05 46 27

M. Olivier Bachelart, 1er adjoint

Tél : 06 23 28 72 28

M. Yvon Pelletier, 2e adjoint

Tél : 06 16 51 90 86



26 avril 2024 : visite de Madame Rachida Dati, ministre de la Culture

Ouverture de la mairie:

lundi de 8H30 à 12H30 et de 14H à 18H
(fermée au public sauf exception)

mardi de 8H30 à 12H30

mercredi de 14H à 18H

vendredi de 8H30 à 12H30

à Jussy-Champagne...

211 habitants
c'est la population totale
au 1er janvier 2025 (INSEE)

2024 : 210

2023 : 209

2022 : 208

Attention ! : Recensement en 2025

7 347 €
c'est la contribution pour
2025 de Jussy au
Service Départemental
d'Incendie et de Secours
SDIS18



39 c'est le nombre
d'élèves inscrits à
l'école à la

Rentrée 2024-2025

Prévisions 2025-2026 : 37

Dans ce numéro

Editorial.....	1
Info conseil municipal.....	2
Les « gros dossiers ».....	6
Ça s'est passé à Jussy.....	11
Lu dans la presse.....	18
Le recensement.....	20
Etat-civil.....	20

Editorial

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

J'ai une nouvelle fois beaucoup de plaisir à vous présenter ce bulletin municipal. Ce numéro reflète toute l'actualité de la commune durant l'année 2024 marquée bien évidemment par la venue le 26 avril, de madame Rachida Dati, ministre de la Culture. Une visite menée tambour battant mais une présence exceptionnelle et singulière qui marquera assurément la vie de notre petit village. Je retiens également de cette visite, la solidarité sur le plan logistique, exprimée par monsieur René Rasle, maire de Raymond.

La vie du village a également été marquée par le départ rapide de notre unique agent technique juste avant l'été. Nous avons pu compter sur plusieurs conseillers municipaux qui ont contribué à maintenir attractive la commune. Qu'ils en soient ici remerciés une nouvelle fois. Un jeune agent a été recruté début septembre. Vous l'avez certainement déjà croisé.

Dans ce numéro également le point des dossiers importants pour la commune : celui de la fibre dont les services seront prochainement ouverts à la commercialisation, celui de la restauration de la façade de l'église dont le financement est pratiquement bouclé grâce notamment aux actions menées par l'association des amis de l'église, et enfin celui du contentieux entre les communes riveraines du Polygone et l'Etat, dont le règlement est en bonne voie. Enfin, nous espérons pouvoir débiter fin 2025, les travaux d'enfouissement des réseaux route de Bourges et route de Vornay. Voilà pour les bonnes nouvelles. Pour les mauvaises, il suffit hélas d'allumer son poste de radio ou de télévision, ou encore de lire le journal...

Chers concitoyens, en ce début d'année 2025, je vous présente ainsi que toute l'équipe municipale, à laquelle j'associe nos deux agents, mes meilleurs vœux pour chacun d'entre vous et l'ensemble de vos proches. Nous ne pouvons qu'espérer que 2025 soit synonyme de santé, bonheur et réussite.

Bénédicte Ducateau
Maire



Infos conseil municipal



Depuis la parution du dernier bulletin municipal en janvier 2024, le Conseil municipal s'est réuni 4 fois : 5 avril, 19 juin, 2 septembre, 21 novembre.

Il s'était réuni 5 fois en 2023, 6 fois en 2022 et 5 fois en 2021.

Rappels :

- les réunions sont publiques ;
- après chaque réunion, le compte rendu est affiché au tableau à l'extérieur de la mairie;
- les comptes-rendus de ces conseils municipaux peuvent également être consultés sur le site internet de la mairie.

Principales décisions...

Conseil du 5 avril (11 conseillers : 9 présents, 2 excusés)

Le conseil a débuté par un point de situation sur la restauration de la façade de l'église par Monsieur Bernard Ducauteau, président de l'association des amis de l'église Saint André, puis un point de situation sur la bibliothèque a été fait par madame Dominique Blanc, et un compte rendu de la visite du centre de tri des emballages à Bourges TRI-INC par madame Christiane Galey.

La suite du conseil a été consacrée au budget :

Compte administratif du BUDGET PRINCIPAL 2023 (= bilan 2023) :

	DEPENSES 2023	RECETTES 2023	RESULTAT 2023	Report 2022	Clôture
Investissement	81 064,00 €	190 823,33 €	+ 109 759,33 €	- 8 792,25 €	+ 100 967,08 €
Fonctionnement	317 117,73 €	329 659,24 €	+ 12 541,51 €	+ 41 628,01 €	+ 54 169,52 €

Compte administratif du BUDGET EAU 2023 (= bilan 2023) :

	DEPENSES 2023	RECETTES 2023	RESULTAT 2023	Report 2022	Clôture
Investissement	3 502,69 €	22 471,85 €	+ 18 969,16 €	+ 68 905,44 €	+ 87 874,60 €
Fonctionnement	32 634,87 €	32 831,73 €	+ 196,86 €	+ 18 695,73 €	+ 18 892,59 €

Vote du budget primitif 2024 BUDGET PRINCIPAL :

- En section de fonctionnement : 201 868,18 € (pour rappel 187 259,01 € en 2023 et 170 343,46 € en 2022)
- En section d'investissement : 155 396,46 € (pour rappel 148 456,33 € en 2023 et 167 665,05 € en 2022)

Vote du budget primitif 2024 BUDGET EAU :

- En section de fonctionnement : 44 118,56 € (pour rappel 44 698,42 € en 2023 et 45 057,75 € en 2022)
- En section d'investissement : 104 388,50 (pour rappel 91 349,73 € en 2023 et 108 772,56 € en 2022)

Vote des taxes 2024 (taxes inchangées par rapport à 2023) :

- Taxe habitation : 13,67 %
- Taxe foncière sur le bâti : 29,51%
- Taxe foncière sur le non bâti : 21,90 %



Infos conseil municipal



Principales décisions ...

Conseil du 5 avril (suite)

Subventions aux associations 2024

- Les Ptit z'écoliers : 100 €
- Les Amis de l'église St André 700 €

Instauration de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat :

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 crée une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Le montant de cette prime, modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement, est de 300 à 800 €. Le conseil décide, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat.

Participation à la protection sociale complémentaire pour le risque santé :

Le conseil décide de participer à compter du 1er mai 2024, à la garantie risque santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents de la manière suivante : 15 € par agent par mois.

Participation à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation :

Le conseil décide de participer à compter du 1er mai 2024, à la garantie risque prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents de la manière suivante : 7 € par agent par mois.

Désignation d'un référent déontologie pour les élus locaux :

Monsieur Franck Duruisseau, retraité de la gendarmerie nationale au grade de lieutenant-colonel, ayant exercé des missions de police judiciaire en qualité de directeur d'enquêtes est désigné comme référent déontologie. Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier. Cette indemnité sera versée par la commune.

Rencontre avec le Centre de Gestion de la Route :

Madame le Maire a rencontré les services du Centre de Gestion de la Route de Sancoins afin de faire le point sur différents dossiers. Elle a demandé conseils pour reboucher les trous dans les chemins. Elle a relancé sa demande de marquage "route étroite" sur la Route de Dun en continuité de la route d'Avord. Un relevé de vitesse sera réalisé également.

Transfert de la compétence « Eau et assainissement » à La Septaine :

Madame le maire rappelle que la loi n°2018-702 du 3 août 2018 prolonge le délai de transfert de la compétence « Eau et assainissement » à La Septaine au 1er janvier 2026. Cette dernière a lancé une étude pour ce transfert. Différentes rencontres se sont effectuées entre le cabinet d'étude et la mairie pour travailler sur ce projet. Il y aura une réunion de restitution au mois de mai 2024. Plusieurs types de transfert existent. Dans tous les cas, la commune n'aura plus la main sur le tarif de l'eau, qui sera lissé sur plusieurs années pour arriver à un même tarif sur tout le périmètre de La Septaine.

Conseil du 19 juin (11 conseillers : 7 présents, 3 excusés, 1 absent)

Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population :

Le conseil désigne madame Lidwine Friconneau, secrétaire de mairie, en tant que coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2025.



Infos conseil municipal



Principales décisions ...

Conseil du 2 septembre (11 conseillers : 7 présents, 4 excusés)

Subvention à l'association « Les jeunes agriculteurs du Cher » pour « les rurales folies 2024 » :

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention pour un montant de 300 €.

Remerciements :

Madame le Maire tient à remercier les élus ayant participé à l'entretien des espaces verts, de l'école et du cimetière après le départ de l'employé communal. Ce travail considérable a permis de conserver l'image de bon entretien de notre commune.

Diverses informations :

La commune a acheté une sarceuse pour faciliter le travail de l'employé communal quant à l'entretien des espaces verts. L'achat d'une petite tondeuse est envisagé également. La commune est en réflexion sur l'achat d'un véhicule utilitaire afin de ménager le tracteur-tondeuse.

Conseil du 21 novembre (11 conseillers : 9 présents, 2 excusés)

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023 (RPQS) :

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté au conseil et fait l'objet d'une délibération. Rapport et délibération sont ensuite mis en ligne sur le site : www.services.eaufrance.fr

Le conseil adopte le rapport, et décide qu'il soit mis en ligne.

Information sur le transfert de compétence « Eau et assainissement » à La Septaine :

Madame le maire rappelle au conseil que la loi du 7 août 2015 dite « Loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant que les communes pouvaient s'opposer au transfert avant le 1^{er} juillet 2019. Dans ce cas, le transfert obligatoire serait reporté au 1^{er} janvier 2026.

La commune de Jussy-Champagne s'est opposée à ce transfert par délibération en date du 15 mars 2019.

Après sa nomination en tant que Premier Ministre, Monsieur Michel Barnier s'est engagé à supprimer l'obligation de transfert des compétences eau assainissement aux intercommunalités. Le texte adopté :

- permet à toutes les communes membres d'une communauté de communes qui n'ont pas encore transféré ces compétences d'en conserver l'exercice ;
- ne permet pas de « retour en arrière » pour les transferts de compétences déjà effectués.

Les communes qui, alors qu'elles ont fait le choix de repousser le transfert, ont engagé ou ont été associées à des études visant à préparer ce transfert, ne seraient pas considérées comme ayant transféré ces compétences, et donc conserveraient leur liberté.

Pour se préparer au transfert au 1^{er} janvier 2026, la CDC de La Septaine a lancé une étude de transfert et a mandaté la société KPMG. Cette étude a fait ressortir 3 scénarios. La Septaine attend la rédaction définitive du texte de loi avant de prendre une décision sur le transfert des compétences eau et assainissement.

En tout état de cause, la commune de Jussy-Champagne maintient sa position de refus du transfert de ces compétences à La Septaine pour plusieurs raisons : c'est une nouvelle perte de proximité pour les usagers, la mise en œuvre des services est d'une grande complexité, un nouveau recrutement de personnels, et globalement une hausse des coûts facturés aux usagers.

Autorisation d'ester en justice pour introduction de procédure de fonds relative au rapport d'expertise sur les emprises militaires du Polygone de tir :

Voir page 6.



Infos conseil municipal



Principales décisions ...

Conseil du 21 novembre (suite)

Tarif de la salle des fêtes à compter du 1er janvier 2025 :

A compter du 1er janvier 2025 les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes sont :

	Location 2 journées	Location une journée
Habitant de Jussy-Champagne	180 €	100
Association de la commune	gratuit	gratuit
Habitant ou association hors Jussy-Champagne	230 €	160 €
Chauffage du 15 octobre au 15 avril	20 €	15 €

Caution : 800 euros (rendue une semaine après la location)

Ménage : 50 euros (retenue au cas où le ménage ne serait pas fait ou mal fait)

Prix de l'assurance de la commune : 34 €

Facturation du vendredi (à partir de 14 h en cas de réservation du week-end)

- Location pour les habitants de la commune : 45 €
- Location pour les personnes et associations hors commune : 75 €

Création d'un poste d'agent recenseur :

Le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période du 6 janvier 2025 au 15 février 2025. Cet agent assurera des fonctions d'agent recenseur à temps non complet. Il ne devra justifier d'aucun diplôme mais aura l'obligation du devoir de réserve et de confidentialité.

Service des eaux :

Le lavage de la cuve est programmé courant janvier 2025. La réforme des redevances agence de l'eau entre en application au 1er janvier 2025. La redevance pollution disparaîtra et laissera la place à deux autres redevances : la redevance sur la consommation eau potable et la redevance pour performance des réseaux d'eau potable.

Relevé de vitesse :

La municipalité avait demandé un relevé de vitesse sur la commune par l'intermédiaire de Cher Ingénierie des Territoires (CIT). Il a été réalisé. Les résultats sont en cours d'analyse pour rédiger le compte-rendu.

SDE 18 - Projet enfouissement Route de Bourges et Route de Vornay :

L'actualisation du devis pour le projet d'enfouissement des réseaux pour la Route de Bourges et la Route de Vornay est en cours d'étude. Les travaux seraient prévus fin 2025. Par la suite, il restera à programmer le passage en led pour le Chemin des Caves.

Fibre :

Les travaux sont pratiquement terminés. Une réunion publique devrait avoir lieu fin janvier-début février 2025.

Transport scolaire :

Arrêt de bus : suite à la demande d'un administré, les services Rémi 18 de la Région Centre ont pour projet la création d'un arrêt du bus scolaire à La Caurière. Une visite a été effectuée sur place pour voir la faisabilité du projet. La municipalité aurait à sa charge l'achat de 2 panneaux C6 et leur pose.

SIRS (Syndicat de transport Scolaire) : Une réflexion est en cours sur la dissolution du syndicat, suite à un problème budgétaire. Ou éventuellement une fusion avec le syndicat de Châteauneuf-sur-Cher.

Bibliothèque :

Dans le cadre de l'opération "Les bibliothèques montent le son", un spectacle est prévu à Jussy en mars 2025.

Chemin des caves :

Une administrée a constaté la dégradation d'un pylône de sa clôture. Le conseil municipal a engagé une réflexion sur la circulation Chemin des caves.

Point sur le contentieux entre les communes riveraines du Polygone et l'Etat



Photo Berry Républicain

En 1917, l'extension du Polygone de tirs allait bouleverser la vie des habitants de Jussy-Champagne : 1465 hectares sur les 2730 étaient aliénés, soit une perte de plus de 50% de la superficie du village et plusieurs hameaux de Jussy disparaissaient représentant 30% de la population (Craon, Ravois, Biou, Croix Sadon). Cette expropriation, qui a été faite dans l'intérêt général de la Nation, a suscité un mouvement de contestation temporaire des élus de Jussy qui ont tous démissionnés. Depuis, les relations des élus avec la DGA-TT ont toujours été excellentes. Des rencontres annuelles sont organisées et la présence du Polygone est vécue comme une chance pour le territoire.

Toutefois, en vertu des articles 1382 alinéa 1er et 1394 du Code Général des impôts, on notera que les activités exercées par l'Etat sur le Polygone sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés, ce qui est une perte de recettes pour les communes. Un contentieux est apparu il y a plusieurs années entre les communes riveraines du Polygone et l'Etat. En effet, il est de notoriété publique que de nombreuses entreprises privées, notamment du domaine de l'armement (MBDA, KNDS, etc.), utilisent le Polygone pour tester leurs produits. Ces activités sont nécessairement productives de revenus pour l'Etat. Les communes subissent donc un préjudice financier important dans la mesure où elles ne peuvent pas percevoir les taxes locales affaissant à ces activités, dans un contexte de baisse continue des dotations des communes de la part de l'Etat.

Afin de déterminer précisément les sources de revenus issues d'activités lucratives dont bénéficie l'Etat français sur le Polygone, les communes et les communautés de communes ont saisi le Tribunal Administratif d'Orléans d'une requête en référé-expertise. Par une ordonnance en date du 24 mars 2021, le juge des référés du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Jean-Claude DAYOT en qualité d'expert judiciaire. Monsieur DAYOT a remis son rapport définitif le 13 décembre 2023 estimant notamment que la perte de fiscalité des communes riveraines s'élevait au total à 613 009 € entre les années 2016 à 2023 et notamment 53 122 € pour Jussy-Champagne.

Le 14 mai 2024, les communes, par l'intermédiaire de leur conseil, ont adressé à la Direction Générale des Finances Publiques une demande préalable tendant à l'indemnisation, par l'Etat, du manque à gagner généré pour les communes au titre de l'exonération de taxe foncière sur la période 2016-2023.

Le 7 août 2024 la Direction Générale des Finances Publiques a rejeté la demande indemnitaire de sorte que les communes **doivent engager un recours devant le Tribunal Administratif** afin d'obtenir l'indemnisation de leur préjudice.

Le 21 novembre 2024, le conseil municipal a décidé, comme les autres conseils municipaux concernés, de poursuivre les démarches et d'introduire une procédure de fonds (recours de plein contentieux) devant le Tribunal Administratif d'Orléans, sur la base du rapport d'expertise judiciaire de Monsieur Dayot, afin d'obtenir l'indemnisation du manque à gagner subi par les communes.

Les frais de procédure sont pris en compte par l'Association nationale des communes avec emprise de terrains militaires

Madame le maire invitée de RCF en Berry...

C'était le 16 janvier 2024, Madame le maire était l'invitée de la radio RCF en Berry dans l'émission « le mot du maire » pour évoquer son mandat. L'émission a débuté par une présentation de la commune pour se terminer sur les projets de la municipalité.



Cabinet médical itinérant...



Compte tenu de la situation de pénurie de médecins à Dun-sur-Auron et dans les environs, le maire de Jussy-Champagne a interpellé par lettre du 7 octobre 2024, monsieur Jacques Fleury, président du Conseil départemental du Cher, au sujet de la suppression du passage par Crosses du Cabinet médical itinérant. Par lettre du 25 novembre 2024, il lui a été répondu que la décision de supprimer l'étape de Crosses était dû à la faible activité médicale à Crosses notamment le 3 juin avec 4 rendez-vous dans l'après-midi, et que la priorité était donnée aux communes où il y avait une importante demande.

Intervention des pompiers...

Les pompiers d'Avord sont intervenus 19 fois à Jussy-Champagne en 2024. Saluons le dévouement des sapeurs-pompiers, tous volontaires.



Elections européennes, le 9 juin 2024...

Un seul tour	nb	%
Inscrits	134	
Votants	77	57,46
Blancs	3	
Nul	1	
Exprimés	73	54,47

Têtes de liste	nb
BARDELLA (Rassemblement National)	25
HAYER (Ensemble)	12
GLUCKSMANN (Parti socialiste)	7
THOUY (Parti animaliste)	7
12 autres candidats ont obtenu des voix	22

Elections législatives 1er tour le 30 juin 2024...

1er tour	nb	%
Inscrits	136	
Votants	91	66,91
Blancs	3	
Nuls	0	
Exprimés	88	64,70

Candidats	nb
KERVAN (Horizons)	39
GENTILLET (Rassemblement National)	36
MOREIRA (Nouveau Front Populaire)	7
de CHOULOT (Les Républicains)	5
LOUGNON (Reconquête)	1

Elections législatives 2e tour, le 7 juillet 2024...

2e tour	nb	%
Inscrits	136	
Votants	99	72,79
Blancs	3	1,45
Nuls	0	0,00
Exprimés	96	70,58

2e tour	nb
KERVAN (Horizons)	52
GENTILLET (Rassemblement National)	44



Point sur le financement de la restauration de la façade de l'église...

Le montant des travaux a été estimé en février 2023, lors de l'étude diagnostic, à 176 904 € (147 420 € hors taxe à 20%). Ce montant sera certainement à réévaluer, du coût de l'inflation et de l'augmentation du coût des matériaux. Pour simplifier retenons un coût de **180 000 € soit 150 000 € hors taxe (TVA à 20 %)**. Diverses sources de financement ont été identifiées et des actions ont été menées par l'association des amis de l'église notamment des demandes de subventions :

- subvention Etat-Région-Département dans le cadre du Fonds Incitatif Partenarial (FIP) destiné aux petites communes pour la restauration des monuments classés : 60 à 70% du montant des travaux hors taxe soit : **90 000 € à 105 000 €**. Cette subvention sera en principe allouée dans la mesure où la convention Etat-Région CVL - Département 18 sera renouvelée en 2025. Il faut donc attendre. Si cette convention n'était pas renouvelée, la DRAC allouerait 40% du montant des travaux hors taxe, soit : **60 000 €** ;
- subvention de la fondation Centre Loire Patrimoine (Crédit Agricole) : **15 000 €** (subvention allouée) ;
- subvention de la fondation Pays de France (Crédit Agricole) : **10 000 €** (subvention versée) ;
- collecte nationale « Sauvons le patrimoine religieux de nos villages » : **20 000 €** (subvention allouée) ;
- dons de particuliers à la Fondation du Patrimoine : **15 000 €** (dons déjà versés) ;
- participation de l'association des amis de l'église grâce notamment à la vente du livre sur l'église : **10 000 €**
Soit un total de 70 000 € collectés ;
- participation de la mairie : **30 000 €** correspondant à la TVA (20%) dont une grande partie, soit **24 600 €**, sera récupérée via le FCTAV (16,4 %).

Au bilan, sur un projet de **180 000 € TTC** :

- si le FIP est accordé : **90 000 € (FIP) + 70 000 € (Fonds collectés) + 30 000 € (TVA)** : le projet est financé
- si pas de FIP mais 40 % DRAC : **60 000 € + 70 000 € (Fonds collectés) + 30 000 € (TVA)** : il manque **20 000 €**

Achat d'un véhicule...

La municipalité s'est dotée d'une camionnette Citroën Berlingo 1,6 l. Ce véhicule d'occasion a été mis en circulation en 2015. Il a 89 000 km. Son financement a été pris sur le budget investissement EAU.

Cet achat répond à 4 objectifs :

- 1) relever les compteurs d'eau notamment dans les écarts et répondre aux besoins du service de l'eau dont la municipalité est régisseur ;
- 2) se conformer à la réglementation. En effet, la circulation du tracteur tondeuse sur la chaussée pour le relevé de ces compteurs obéit à des règles particulières, ce qui limite notamment la possibilité d'aller jusqu'aux écarts en empruntant la route ;
- 3) économiser le tracteur tondeuse qui a eu quelques soucis cet été ;
- 4) évacuer des déchets (gravats, etc.) à la déchetterie d'Avord.



Ecole : pose d'un nouveau portail...



La Septaine a, durant l'été, posé une nouvelle clôture et un nouveau portail avec visiphone sur la façade sud de la cours de l'école. Il s'agissait de renforcer la sécurité au niveau de l'entrée. Le choix des matériaux et des couleurs, qui a surpris quelques administrés, a été imposé par l'architecte de bâtiments de France compte tenu de la présence de l'église classée à proximité. Au bilan, ce choix semble judicieux.

Visite du ministre de la culture, Madame Rachida Dati...

C'est l'évènement qui marquera sans nul doute la vie de la commune durant des décennies : la visite de la ministre de la Culture, Madame Rachida Dati, le 26 avril 2024, accompagnée par Monsieur Guillaume Poitrinal, président de la Fondation du Patrimoine, venue annoncer les lauréats de la collecte nationale « Sauvons le patrimoine religieux de nos villages ». Madame le maire soulignait dans son discours combien les habitants de Jussy-Champagne étaient honorés par sa présence, une présence exceptionnelle et singulière. Retour en images....

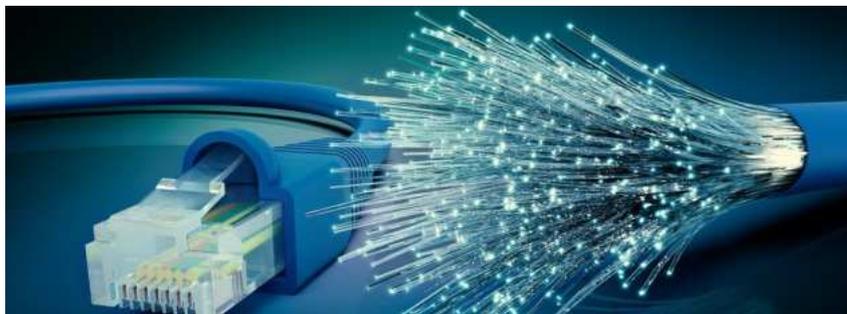


La préparation : un grand merci à René Rasle, maire de Raymond pour le prêt de matériel et l'aide apportée, et à toute l'équipe municipale de Jussy qui s'est mobilisée pour ce rendez-vous exceptionnel.



La fibre arrive...

Les acteurs publics (Région Centre Val-de-Loire, Département du Cher et Communautés de communes), réunis au sein de Berry Numérique, ont déployé à Jussy-Champagne un réseau très haut débit en fibre optique. Ce réseau est désormais exploité et maintenu par la société Berry Fibre Optique. Reste maintenant à préparer l'ouverture commerciale des services, prévue durant l'année 2025. Une réunion réunissant les maires de Vornay et de Jussy est prévue le jeudi 9 janvier 2025. Au cours de cette réunion, les dates d'ouverture commerciale, zone par zone, seront précisées ainsi que la date et lieu de la réunion publique proposée pour informer les habitants.



Un jumelage très riche avec le CFEDSA...

C'est le lieutenant-colonel Pascal Ribeaux participant à une cérémonie du 8 mai en 2011 à Jussy qui a eu la riche idée d'un jumelage entre son unité, le Centre de Formation et d'Expertise de la Défense Sol-Air (CFEDSA), et le village afin de renforcer le lien Armée-Nation. C'est en 2012 que le jumelage a été effectif lors du mandat de Monsieur Georges Guéniau, maire. Depuis, une délégation importante du CFEDSA participe à chaque cérémonie du 8 Mai et du 11 Novembre, ce qui réhausse les cérémonies en lui donnant un faste particulièrement apprécié des villageois. Dernièrement, le commandant Julian a voulu donner à ce jumelage un caractère particulier en invitant Madame le maire, entourée de membres du conseil municipal, à remettre des brevets de fin de formation aux sous-officiers et officiers du CFEDSA. Pour marquer des lien encore plus étroits, le CFEDSA a fêté la fin de l'année 2024 à Jussy-Champagne.



Pourquoi un DDEN ?

Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN) est nommé officiellement par l'inspecteur d'Académie. Son rôle est double. Tout d'abord sa fonction officielle lui permet de siéger au conseil d'école et de réaliser annuellement une visite de l'école à laquelle il est affecté concernant l'environnement matériel et humain mis au service des élèves. Cette fonction évolue aussi vers un rôle de conciliateur éventuel entre les parents d'élèves, les enseignants et les collectivités locales. Le second rôle consiste en une mission associative au sein d'une Union départementale des DDEN qui organise des opérations en direction des écoles. Notre département est ainsi fier d'organiser depuis plus de trente ans en collaboration avec la DSDEN et le Conseil départemental « LES ÉCOLES QUI CHANTENT » qui permettent à la moitié des écoles du département de se rassembler autour du chant. Notons également « MON JARDIN D'ÉCOLE », « SE CONSTRUIRE CITOYEN » et « LA SEMAINE DES DROITS DE L'ENFANT ». Le DDEN attaché à la laïcité et défenseur des valeurs de la République apporte un « regard de la société civile » sur le fonctionnement de l'école. Devenir DDEN est possible à chaque adulte se reconnaissant dans cette volonté d'offrir les meilleures conditions d'accueil possibles des élèves.



Si cette fonction vous intéresse adressez un mail à udden.cher@gmail.com

Ça s'est passé à Jussy-Champagne...

10 février : AG de l'ANSORAAE et de l'ANORAAE...

La commune accueillait les assemblées générales des associations nationales des officiers et des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air et de l'espace (ANORAAE et ANSORAAE) du secteur Berry. Accueillis par Bénédicte Ducateau, maire de la commune, les adhérents ont pu débattre sur les sujets d'actualité notamment sur les difficultés de recruter des nouveaux adhérents et sur l'évolution de la réserve opérationnelle avec le doublement des réservistes militaires souhaité par le Ministre des Armées qui permettrait de constituer un véritable réservoir de forces afin de répondre au contexte géostratégique, tout en consolidant la cohésion nationale pour renforcer la résilience du pays. Le sujet de la disparition des grades dans la réserve citoyenne a également été évoqué. Les officiers de réserve ont élu un nouveau président Thierry Fandard qui remplace Michel Brun. C'est en défilé que les membres des associations ont rejoint le Monument aux Morts pour y déposer une gerbe avant de se retrouver au Clos St André pour plusieurs prises de paroles. Le maire a conclu en félicitant particulièrement Jacques Dambrun, président départemental de l'ANSORAAE, pour l'organisation de cette manifestation et l'important travail de recherches historiques sur les 31 Morts pour la France dont les noms figurent sur le Monument aux Morts ; travail qui sera mis en valeur. Elle a enfin rappelé combien elle était toujours sensible à la présence à Jussy d'uniformes de l'armée de l'air qui avait été sa seconde famille durant plus d'une trentaine d'années, avant d'inviter l'assemblée à partager le verre de l'amitié offert par la commune.



25 février : AG des amis de l'église...

L'association des amis de l'église St André a réuni ses adhérents en assemblée générale. Bernard Brosard, président des amis de la cathédrale a fait une communication fort appréciée sur le programme des manifestations organisées dans le cadre des 700 ans de la dédicace de la cathédrale. Tous les participants ont d'ailleurs signé une pétition pour que la cathédrale soit de nouveau illuminée. Le président Bernard Ducateau a poursuivi en présentant les activités 2023 qui ont été un peu en deçà des prévisions avec une exposition de vêtements liturgiques et trois conférences. Par ailleurs, l'association se porte bien au niveau des adhérents et sur un plan financier.



Le président a ensuite présenté le programme 2024 qui s'organisera autour d'expositions et de conférences. En dehors de la traditionnelle exposition de vêtements liturgiques durant l'été, la saison 2024 sera également marquée par une exposition dans une chapelle, de vieilles cartes postales et de photos de la fête de la Saint Blaise dans le village dans les années 50, tirées d'une collection personnelle. Quatre conférences sont proposées et ouvertes à tous : Jean Paul Arnoux, antiquaire de Dun-sur-Auron sur « les cannes de ville », le Père Joël Massip sur un thème à préciser autour de cette interrogation « tous frères ? », Marie-Elisabeth Fontvielle parlera des recherches qu'elle a menées sur le très riche site gallo-romain d'Alléans près de Baugy. Elle proposera une autre conférence, fin octobre/novembre, sur les vitraux méconnus de la cathédrale. Ensuite le Président a fait un point sur la restauration de la façade, ponctuée de bonnes nouvelles. Après toutes ces bonnes nouvelles, le président a invité les participants à partager le verre de l'amitié offert par les membres du bureau de l'association. Pour mémoire, la cotisation est de 10 € et 15 € pour un couple.

Ça s'est passé à Jussy-Champagne...

6 avril : course cycliste à Jussy...

L'ASEAB organisait pour la 2ème année consécutive sa course cycliste "La Septaine Souvenir Gérard Dubois". Le départ et l'arrivée de la course se sont déroulés devant la salle des fêtes.



21 avril : traditionnelle brocante...



Les brocantes d'avril peuvent réserver bien des surprises. C'est en effet par une température glaciale au petit matin que l'association des « Familles rurales », avec aux manettes son président Éric Petitpez et toute son équipe, accueillait les 32 exposants de la traditionnelle brocante de Jussy-Champagne, fidèles à ce rendez-vous désormais bien ancré dans la vie locale.

Il est même tombé quelques gouttes...

Les exposants s'étaient pourtant annoncés nombreux mais certains ont dû capituler pour rester bien au chaud. Malgré tout le public est venu nombreux, histoire de passer une journée dans la bonne humeur, l'accueil a été parfait comme d'habitude, la buvette a bien fonctionné et globalement le président était satisfait.

8 mai : la cérémonie en images...



Ça s'est passé à Jussy-Champagne...

8 mai : exposition ...

Après la cérémonie du 8 Mai, Bénédicte Ducateau, maire de la commune, a inauguré dans la salle des fêtes une exposition de cartes postales du village et de vieilles photos, proposée par l'association des amis de l'église St André. Ces cartes postales du début du 20^{ème} siècle, qui ont été tirées de collections personnelles, ont été classées en plusieurs thèmes : l'église, le château, Quincampoix et la Grande rue. On pourra d'ailleurs observer la façade de l'église, objet de tant d'attention actuellement, telle qu'elle était avant son évolution vers 1905, et constater la dégradation des sculptures. Les vieilles photos qui sont inédites, sont aussi tirées d'une collection privée. Elles ont pour thème la fête de la St Blaise au début des années 50 ; un événement peu connu voire oublié dans le village qui a été célébré une dizaine d'années. Pourtant, à Jussy, cette fête avait parfois un caractère fastueux, avec ca-lèches, équipages, perruques, costumes pour les petits et les grands, vieilles et cornemuses, comme on pourra le constater. Le premier bâtonnier fut Charles Guéniau en 1951, le second Jules Michel, l'année suivante. Cette exposition sera ensuite déplacée dans une chapelle de l'église.



24 mai : le point lecture fête ses 1 an...

Le point lecture compte en effet aujourd'hui 25 adhérents de Jussy mais également en provenance des villages voisins de Crosses, Osmoy et Raymond. Il est ouvert tous les premiers mercredis de chaque mois de 16h00 à 19h00 avec la possibilité d'une ouverture ponctuelle en contactant le 02 48 25 98 50. Il compte plus de 300 volumes dont plusieurs séries de BD et Mangas, et plus d'une trentaine d'achats ont été effectués en 2023 grâce à une subvention de la Septaine. Le prêt de livre est gratuit. Les animatrices Dominique Blanc Bonnevie, Colette Rivière, et Christelle Payet peuvent faire parvenir les souhaits de réservation soit par téléphone (ci-dessus) ou sur jussy-champ.bibli@gmail.com, ou par courrier dans la boîte aux lettres de la mairie. Elles peuvent également se déplacer sur demande au domicile des adhérents sur demande.



7 juin : le projet de l'école avec Nina Prot...

Les élèves de CP et de CE1 de Sophie Cornacchiari et de Sabrina Métier ont présenté à leurs familles, les créations qu'ils ont réalisées dans le cadre du projet « Ensemble, avec la terre au creux des mains, la Terre au fond des yeux » en collaboration avec la céramiste Nina Prot. Au cours des diffé-



rents ateliers, les élèves ont pu découvrir l'argile sous ses différents états, les temporalités céramiques, appréhender les transformations des formes dans leurs mains, apprendre que rien n'est figé. « Les écoliers ont fabriqué de leurs propres mains des nichoirs, des abris à insectes, à chauves-souris qu'ils ont installés chez eux ensuite. Ils ont également modelé des pots planète, clin d'œil à notre Terre Maman, source de vie » poursuit Sabrina Métier.

Ça s'est passé à Jussy-Champagne...

26 juin : départ de Pascal Roulin...

Bénédicte Ducateau entourée de ses deux adjoints et de plusieurs conseillers municipaux, tenait à mettre à l'honneur Pascal Roulin, agent technique arrivé dans la commune en novembre 2000, à l'occasion de son départ. Les habitants de Jussy étaient également conviés à s'associer à ce moment convivial. Dans son discours, Madame le Maire a tenu à souligner publiquement la qualité et la régularité du travail de cet agent. Elle a rappelé « *que pendant près d'un quart de siècle, Pascal Roulin a assuré seul et avec professionnalisme de nombreux métiers, comme peintre, menuisier, plombier, mécanicien, et bien d'autres métiers encore, et notamment les fonctions de fontainier chargé du réseau d'eau, tout en entretenant les espaces verts et les chemins de la commune* ». Et poursuit « *le village était toujours propre, et nombreux sont les élus qui m'en ont fait le compliment* ». Et conclut « *Pascal Roulin était discret avec du caractère, consciencieux et apprécié comme le montre la présence de nombreux habitants venus lui témoigner de la sympathie* ». Pascal Roulin quitte ses fonctions ce vendredi mais ne part pas en retraite. Il a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle.



De gauche à droite : Georges Géniau (maire de 2001 à 2014), Bénédicte Ducateau (maire depuis 2014), Pascal Roulin (arrivée en 2000), et Alain Pichoux (maire de 1995 à 2001)

18 août : conférence sur les cannes...

Monsieur Jean-Paul Arnoux, antiquaire bien connu de Dun-sur-Auron, a fait une conférence à la salle des fêtes sur les cannes : « un monde fabuleux – la canne dans l'histoire ». Le conférencier est venu avec de nombreux modèles pour illustrer son propos. Une conférence suivie par un public intéressé.



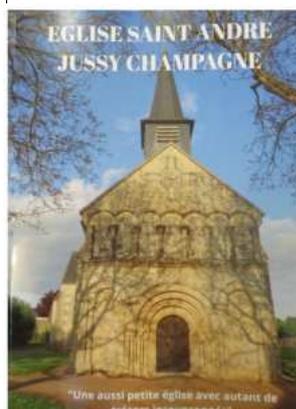
Durant l'été : exposition et restauration...

Comme chaque année depuis bientôt 10 années, l'association des amis de l'église présentait une partie de sa collection unique de vêtements liturgiques. Une quinzaine de chapes et chasubles ont ainsi été exposées dans la nef et le chœur. Cette traditionnelle exposition était complétée par une exposition d'anciennes cartes postales sur le village et de photos, issues de collections privées, de la célébration de la St Blaise à Jussy dans les années 50-60, dont la renommée dépassait, nous disent les Anciens, largement le cadre local. Enfin un atelier présentait la restauration des sujets de la crèche.



1er septembre : livre sur l'église...

L'association des amis de l'église en coopération avec Maxence Déon publie un ouvrage d'une soixantaine de pages dont une quarantaine illustrées par de nombreuses photographies accumulées au cours d'un travail d'inventaire systématique, qui a débuté en 1995, de toutes les richesses de cette petite église du XIII^e siècle, classée au titre des monuments historiques. Les lecteurs découvriront également des fiches thématiques consacrées aux différents éléments de l'église. Prix : 30 €.



Ça s'est passé à Jussy-Champagne...

2 septembre : rentrée des classes...



Les effectifs se maintiennent en 2024 :

Sophie Cornachiarì (à droite) :

7 GS et 10 CP

Sabrina Métier (à gauche) :

22 CE1 et CE2

Soit un total de 39 élèves.

Les prévisions pour la rentrée 2025 avec 37 élèves sont plutôt préoccupantes.

8 septembre : conférence du Père Massip...

Le Père Massip est venu faire une conférence sur le thème un peu provocateur "Tous frères?".

Le conférencier a fait de brillantes études de philosophie avant de devenir prêtre. Il est actuellement délégué épiscopal pour les relations avec le judaïsme. Il s'est toujours intéressé au dialogue interreligieux, et considère que la fraternité doit être au centre de nos préoccupations. Il a été curé de la cathédrale durant une dizaine d'années. Le Père Massip anime de nombreuses conférences ou interventions depuis sa mise en disponibilité. Ses conférences sont passionnantes, dynamiques, pédagogiques, et riches.



9 septembre : arrivée de Benjamin Rosier...



De gauche à droite : Ludwine Friconneau (secrétaire), Benjamin Rosier, Bénédicte Ducateau (maire) et Yvon Pelletier (2e adjoint).

Benjamin Rosier a été recruté par la municipalité. Il a été retenu parmi 8 candidats. Il remplace Pascal Roulin, qui a quitté Jussy-Champagne fin juin (BR du 9 juillet). « Nous n'avions plus d'agent technique, c'est donc un grand soulagement. Il est jeune, réside dans le village voisin de Savigny-en-Septaine et a déjà une expérience dans une autre collectivité territoriale ». Les tâches seront multiples et variées et nécessitent beaucoup de polyvalence : entretien des espaces verts, entretien et suivi du réseau d'eau, nettoyage, maçonnerie, peinture, plantations, entretien des bâtiments, etc. Le maire poursuit « Je remercie également très sincèrement toutes les personnes qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, à l'entretien du village durant ces deux mois d'été, et contribuer à le rendre attractif.

Ça s'est passé à Jussy-Champagne...



11 Novembre : la cérémonie en images...



Les illuminations et décorations de Noël...



10 décembre : on monte la crèche...

Comme chaque année, l'association des amis de l'église a installé la crèche, une des plus belles du coin, et objet d'une vénération particulière le 25 décembre, lors de la messe de Noël.



Ça s'est passé à Jussy-Champagne...



17 décembre : des cadeaux pour les petits...

Leurs yeux brillaient de joie, leurs sourires étaient resplendissants, en découvrant le Père Noël, mardi soir à la salle des fêtes. Fidèle au rendez-vous, le Père Noël est venu spécialement pour eux. Un grand merci à toutes les personnes qui ont préparé cet événement.



18 décembre : les aînés gâtés...

Les colis des aînés : une tradition à laquelle tout le monde semble attaché. Il y a d'abord la préparation sous la houlette de Christiane Galey... Cette année, Yvon Pelletier leur avait concocté un florilège des meilleurs moments de la vie du village d'hier et d'aujourd'hui qu'ils ont pu visionner. Nostalgie... Et puis ce fut le moment des réjouissances autour d'un chocolat chaud et de bien d'autres douceurs. Avant la distribution des colis. Nos aînés ont assurément passé un bon moment. Les personnes qui n'ont pu se déplacer ont reçu la visite de Madame le Maire et de Christiane Galey.



25 décembre : messe...

La messe de Noël du 25 décembre a été célébrée, comme chaque année, en l'église Saint André de Jussy-Champagne, par le Père Hidulphe, curé de la paroisse de Dun-sur-Auron, devant beaucoup de paroissiens.



JUSSY-CHAMPAGNE ■ Concernant la façade de l'église Saint-André

Début de restauration en 2026

Entre expositions et conférences, l'association les Amis de l'église Saint-André poursuit les rénovations de l'église.

Dimanche après-midi, l'association les Amis de l'église Saint-André était en assemblée générale. Son président, Bernard Ducaureau, a fait un point de situation financier de la restauration de la façade de l'église : restauration qui devrait débiter au printemps 2025.

Cette restauration est estimée à environ 176.000 euros et devrait bénéficier, en 2025, du Fonds incitatif patrimonial réservé aux petites communes qui doivent faire face à des dépenses importantes pour la restauration d'un édifice classé au titre des monuments historiques.

Par contre, le projet n'a pas été retenu dans le cadre



PARTICIPANTS. Vingt-cinq adhérents ont suivi l'assemblée générale en présence de Bénédicte Ducateau, maire de la commune, et de son adjointe.

de ville ; dimanche 8 septembre, 17 heures, le père Joël Massip interviendra sur un thème à préciser autour de cette intervention.

« Tous les 1^{er} et 15^{es} de chaque mois, à 17 heures, dans le cadre des Journées du patrimoine, Marie-Élisabeth Lévêque parlera de recherches sur le site gallo-romain d'Albi site gallo-romain d'Albi. Elle posera une autre conférence en novembre, sur les travaux mécaniques de la cathédrale de Bourges.

De concert avec un volet est aussi en projet Bernard Roussard, directeur des Amis de la drôle de Bourgogne, a organisé cette assemblée de ce programme de festivals organisés dans le cadre des 700 ans de la drôle de Bourgogne. Et les participants ont signé une pétition à la cathédrale de Bourges.

De concert avec un volet est aussi en projet Bernard Roussard, directeur des Amis de la drôle de Bourgogne, a organisé cette assemblée de ce programme de festivals organisés dans le cadre des 700 ans de la drôle de Bourgogne. Et les participants ont signé une pétition à la cathédrale de Bourges.

La ministre au chevet du patrimoine rural

Rachida Dati s'est rendue à Jussy-Champagne, hier, pour une séquence plus rurale et patrimoniale.

Le projet de restauration de la façade de l'église Saint-André, lauréate de la collecte nationale en faveur du patrimoine religieux, a été présenté à la ministre de la Culture, Rachida Dati, le 9 mai 2024. L'écho du Berry | 5

Constituer un réservoir de forces

Un ensemble général des associations, fédérations et associations de réserve de la région de l'Indre et de l'Orléans s'est réuni à Jussy-Champagne pour discuter de la mise en place d'un réservoir de forces.



Un ensemble général des associations, fédérations et associations de réserve de la région de l'Indre et de l'Orléans s'est réuni à Jussy-Champagne pour discuter de la mise en place d'un réservoir de forces.

Le Berry et la région

Deux églises berrichonnes secourues

Patrimoine. Deux églises du Cher et de l'Indre font partie des premiers lauréats de la collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.



Quelques automobilistes ont été surpris, le 26 avril dernier, par le barrage qui fermait la grand-rue à l'entrée de Jussy-Champagne, petit village de 300 habitants au sud-est de Bourges. Le barrage était important pour Bénédicte Ducateau, la maire, et pour les bénévoles des Amis de l'église Saint-André, qui attendaient impatiemment la visite de la ministre de la Culture, Rachida Dati. Un peu plus tôt dans la journée, la Fondation du patrimoine avait dévoilé la liste des 100 premiers bénéficiaires de la grande collecte nationale en faveur de la sauvegarde des édifices religieux des communes de moins de 10 000 habitants (et de moins de 20 000 habitants en outre-mer). Alexandre Chou, directeur général de la Fondation du patrimoine, président de la Fondation du patrimoine, a annoncé que 200 communes ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

Politique

Les élus de La Septaine en colère

Hier soir, une centaine d'élus et d'habitants de la commune de communes La Septaine se sont mobilisés devant la préfecture du Cher pour s'opposer à la révision des zones de revitalisation rurale. Cette collectivité serait exclue.



HIER SOIR. Une centaine de personnes devant la préfecture.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

« On n'a pas pu aller plus loin », a-t-il déclaré. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été sélectionnées pour bénéficier de la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux en péril.

Rachida Dati @datirachida

La protection du patrimoine est notre priorité absolue car le patrimoine c'est l'âme historique de la France. 🇫🇷

En septembre 2023, @EmmanuelMacron annonçait le lancement d'une grande collecte, sous l'égide de la @fond_patrimoine, pour soutenir les dizaines de milliers d'édifices religieux qui font la richesse architecturale de nos villages.

J'ai eu le plaisir d'annoncer ce jour à Jussy-Champagne, dans le Cher, liste des 100 premiers édifices religieux qui bénéficieront de la générosité de la nation.

Merci aux Françaises et aux Français qui se mobilisent pour notre patrimoine ! 🇫🇷



5:57 PM · 26 avr. 2024 · 16,2 k vues

JUSSY-CHAMPAGNE

Vingt-cinq adhérents au point lecture

Le 5 avril 2023, le point lecture de Jussy-Champagne rouvrait après plusieurs années de fermeture. Aujourd'hui, les animatrices bénévoles dressent un constat positif et espèrent prospérer.

Le point lecture compte en effet aujourd'hui vingt-cinq fidèles adhérents de la commune dont des enfants, mais également en provenance des villages voisins de Crosse, Osmoy et Raymond.

Locaux et de communes voisines

Le point lecture se trouve à Jussy-Champagne.

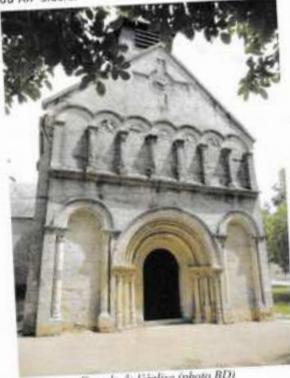
ÉGLISE SAINT ANDRÉ DE JUSSY-CHAMPAGNE

« Une aussi petite église avec autant de trésors insoupçonnés. Cet ouvrage n'est pas un travail d'historiens. Les rédacteurs se sont attachés à collecter les éléments disponibles en s'appuyant sur une large bibliographie, à en présenter la synthèse, et à l'illustrer le plus richement et précisément possible. Nous avons également bénéficié de l'expertise de Maxence Déon, qui beaucoup d'entre vous connaissent notamment dans le cadre des VMF, qui a fait un énorme travail de conception. Qu'il en soit ici grandement remercié. Cet ouvrage sera remis pour tout don de 30 € à l'association, déclarée d'intérêt général depuis 2018.

Il sera remis alors au donateur un reçu fiscal CERFA n°11580*03 ouvrant droit à une déduction fiscale de 66% sur l'impôt sur le revenu du montant du don. Coût pour le donateur : 10 € Les bénéfices tirés de la vente de cet ouvrage sont entièrement destinés à financer la restauration de la façade. Seulement 100 exemplaires ont été tirés... L'ouvrage est disponible auprès de l'association : Bernard Ducaureau 10/12, place de l'église 18130 Jussy-Champagne. Tél : 0248259719/0633532756 mail : bernard.ducaureau@wanadoo.fr

LA FAÇADE DE L'ÉGLISE SAINT ANDRÉ DE JUSSY-CHAMPAGNE (1) BIENTÔT RESTAURÉE

Jussy-Champagne est un charmant village de 210 âmes, situé au sud-est de Bourges, en bordure du Polygone de tirs. Son identité est marquée par deux édifices classés Monuments Historiques (MH) : un château du XVII^e siècle, propriété de Jean et Jacqueline de Ponton d'Amécourt, et une église du début du XII^e siècle.



Façade de l'église (photo BD)

La question de la restauration des chapelles latérales de l'église s'est clairement posée en 2017, après la repose des grands tableaux restaurés par Clémence Fargues de Saint-Amand-Montrond (Gazettes n°226 et n°228).

L'étude diagnostique lancée à l'automne 2018 a été complétée à l'été 2020 par une recherche en décors peints réalisée par l'Atelier Moulinier de Vendôme (41). A la surprise générale, cette recherche s'avérait positive puisque des sondages montraient la présence de précieux décors datant du XII^e siècle sous les enduits du revers de l'arc triomphal dans le chœur (Gazettes n°226 et n°228).

de nombreuses altérations et dont la dégrader s'accélérait. Le coût total de ces études et recherches HT financés à 50% par la DRAC et 50 % l'église ; la municipalité prenant en charge soit 4 969 €. Le projet de restauration de la façade cation des contreforts latéraux, des travaux parement et des travaux sur les nombreuses colonnes hautes : élimination du ciment des éléments, nettoyages (lichens, mousses), dessalements par bains, protection et de certaines colonnes, repose des éléments.

Le montant total de l'investissement HT La commune devrait bénéficier d'un soutien financier (FIP) qui fait intervenir l'État, le département, et dont l'objectif est d'aider la commune Jussy-Champagne qui n'aurait pas les ressources pour assurer ce type de restauration.

La municipalité propriétaire de la façade a la maîtrise d'ouvrage des travaux de la commune reconnue d'intérêt général étant conforme à ses statuts. L'association a engagé plusieurs démarches. Un dossier a été déposé à l'été 2023 au sein de la Mission Bern pour l'obtention d'un label Loto du patrimoine dans le cadre du Loto du patrimoine départementaux. En vue de la mise en œuvre de ce projet, un dossier a été déposé à l'été 2023 au sein de la Mission Bern pour l'obtention d'un label Loto du patrimoine dans le cadre du Loto du patrimoine départementaux. En vue de la mise en œuvre de ce projet, un dossier a été déposé à l'été 2023 au sein de la Mission Bern pour l'obtention d'un label Loto du patrimoine dans le cadre du Loto du patrimoine départementaux.

La municipalité propriétaire de la façade a la maîtrise d'ouvrage des travaux de la commune reconnue d'intérêt général étant conforme à ses statuts. L'association a engagé plusieurs démarches. Un dossier a été déposé à l'été 2023 au sein de la Mission Bern pour l'obtention d'un label Loto du patrimoine dans le cadre du Loto du patrimoine départementaux. En vue de la mise en œuvre de ce projet, un dossier a été déposé à l'été 2023 au sein de la Mission Bern pour l'obtention d'un label Loto du patrimoine dans le cadre du Loto du patrimoine départementaux.

JUSSY-CHAMPAGNE

L'agent technique communal s'en va

Au clos Saint-André, Bénédicte Ducateau, maire de Jussy-Champagne, entourée de ses deux adjoints et de plusieurs conseillers municipaux, a mis, mercredi, à l'honneur Pascal Roulin, agent technique qui a quitté ses fonctions mais pas pour prendre sa retraite.

« Le village était toujours propre »

Il s'engage dans une nouvelle voie professionnelle en travaillant dans une société de services. Les habitants étaient contents de sa présence.



DÉPART. Georges Génies, maire de 2001 à 2014 ; Bénédicte Ducateau, maire depuis 2014 ; Pascal Roulin ; et Alain Pichoux, maire de 1995 à 2001.

« Pendant près de 20 ans, Pascal Roulin a assuré le bon fonctionnement de la commune en novembre 2020. Pendant près de 20 ans, Pascal Roulin a assuré le bon fonctionnement de la commune en novembre 2020. Pendant près de 20 ans, Pascal Roulin a assuré le bon fonctionnement de la commune en novembre 2020.

« Elle a rappelé que la mission remplie par un agent communal est sans cesse jugée par les administrés et Pascal Roulin n'y a pas échappé ».

« Un emploi varié que la municipalité compte bien offrir à son prochain agent communal ».

JUSSY-CHAMPAGNE ■ Plusieurs animations gratuites proposées demain

À la découverte du patrimoine

Les Amis de l'église Saint-André ont concocté un riche programme, demain. Entre une visite du monument, des expositions et une conférence sur les cannes.



La messe de 10 heures sera suivie d'une conférence sur les cannes. Le conférencier viendra avec de nombreux exemplaires.

Notamment de la célébration de la Saint-Blaise, dans les années 1950-1960, dont la renommée dépassait le cadre local. À 17 heures, Jean-Paul Arnoux, antiquaire de Dun-sur-Auron, donnera, à la salle des fêtes, une conférence sur les cannes, baptisée Un Monde fabuleux. La canne dans l'histoire. Le conférencier viendra avec de nombreux exemplaires.

Vers 18 h 30, l'association offrira le verre de famille, si possible au frais sous les arbres. Protique. Demain, à partir de 14 heures, toutes les communes sont invitées. Don possible à la Fondation du patrimoine pour la restauration de la façade de l'église. Remerciements sur la page Facebook des amis de l'église Saint-André de Jussy-Champagne.

JUSSY-CHAMPAGNE

Benjamin Rosier, nouvel agent communal

Benjamin Rosier a été recruté il y a quelques jours par la municipalité. Il a été retenu parmi huit candidats. Il remplace Pascal Roulin, qui a quitté la commune fin juin (Le Berry républicain du 9 juillet). « Nous n'avions plus d'agent technique, c'est donc un grand soulagement. Il est jeune, réside dans le village voisin à Savigny-en-Septaine et a déjà une expérience dans une autre collectivité territoriale », indique la maire Bénédicte Ducateau. Les tâches sont multiples et variées sur une commune de 210 habitants.



ACCUEIL. Ludwine Friconneau, secrétaire ; Benjamin Rosier, Bénédicte Ducateau et Yvon Pelletier, premier adjoint.

JUSSY-CHAMPAGNE ■ Initiative de l'Association des amis de l'église Saint-André

Ouvrage pour financer les travaux



PARTICIPANTS Bernard Ducateau, Maurice Deon et Marie-Gabrielle, maire de Jussy-Champagne.

Un ouvrage vient d'être édité pour financer les travaux de la façade de l'église. Il a été réalisé par l'association des amis de l'église Saint-André. L'association des amis de l'église Saint-André a édité un ouvrage de 120 pages, illustré de nombreuses photographies et documents, qui a été édité en 1985, de toutes les richesses de cette petite église du XII^e siècle, classée aux Monuments Historiques. Cette église avait suscité l'intérêt de la ministre de la Culture, le 28 avril 1985, lors de son passage dans des comités de bien-être de l'église de Jussy-Champagne, de la collection nationale des monuments historiques. L'ouvrage revient à un moment où l'association des amis de l'église Saint-André découvre des richesses architecturales et artistiques.

« Nous avons également bénéficié de l'expertise de Maurice Deon, qui couvre depuis plus d'une dizaine d'années les ouvrages organisés par les Vieilles Maisons Françaises et qui a fait l'objet d'un ouvrage de son ouvrage, intitulé « Les Vieilles Maisons Françaises et leur rôle dans le patrimoine », édité par les Vieilles Maisons Françaises et l'association des amis de l'église Saint-André de Jussy-Champagne.

« Dimanche, visites commentées et conférence »

L'église sera ouverte ce dimanche, de 14 heures à 17 heures. Les visites sont gratuites et commentées à 17 heures, sur la façade de l'église. Dimanche, visites commentées et conférence.

2025, année du recensement ...

Cette année, Jussy-Champagne réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.



Mme Véronique DENIS

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, l'agent recenseur, **Madame Véronique DENIS**, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement;
- définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le secrétariat de mairie au 02 48 25 00 44.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Etat-civil...

NAISSANCE : Henri CHTEPA né le 27 novembre 2024

MARIAGES : Damien GUILLOT et Christelle LEGER le 4 mai 2024
Jean-Baptiste DE SMET et Camille PICON le 18 mai 2024

DECES : Jacqueline de PONTON d'AMECOURT décédée le 9 juillet 2024
Conseillère municipale de 2014 à 2020
Christian BESSEMOULIN décédé le 14 juillet 2024
Michel VLADIMIROFF décédé le 12 décembre 2024
Agent communal de 1974 à 1990



Le Maire
Le conseil municipal

Rédaction et mise en forme : Bénédicte Ducateau, Maire
Relecture : Patrick Brotte, conseiller municipal
Participation : Bernard Ducateau
Crédit photos : Bernard Ducateau et Bénédicte Ducateau
Bulletin imprimé et distribué par nos soins.